

Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DU MARCHÉ
« Travaux de déploiement du schéma directeur vélo »**

N° 2024DP030

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président (modification),

Considérant que la Communauté de Communes Flandre Lys a lancé une consultation, selon la procédure adaptée, relative à des travaux de déploiement du schéma directeur vélo

Considérant que l'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service et que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 25 mois hors période de préparation,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'attribuer et de signer le marché relatif au lot n°1 déploiement du schéma directeur vélo sur la commune d'Haverskerque, avec la société :

Eiffage route Nord Est (Agence Mazingarbe - 14 Rue Montaigne - 62670 MAZINGARBE) pour un montant estimatif de 739 363.18 € HT

D'attribuer et de signer le marché relatif au lot n°2 déploiement du schéma directeur vélo sur les communes de Lestrem et La Gorgue, avec la société :

SATN (Rue de la chapelle – Zi de Rieux – BP90025 – 62192 Lillers Cedex) pour un montant estimatif de 900 718.28 €

D'attribuer et de signer le marché relatif au lot n°3 déploiement du schéma directeur vélo sur les communes de Lestrem et La Gorgue, avec la société :

Eiffage route Nord Est (Agence Mazingarbe - 14 Rue Montaigne - 62670 MAZINGARBE) pour un montant estimatif de 465 263.63 € HT

Article 2. -

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 059-245900758-20240327-2024DP030-AR



Article 3 –

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le ~~17/03~~ 2024

Le Président,

Jacques HURLUS

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the text. Below the signature is a circular official seal of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS'. The seal features a central emblem with a lion and a cross, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS' and a star.